

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Logonna-Daoulas (29460)

Réponses de Michel Le Bras, au nom de la liste « Vivons Logonna »

— le 12/03/2020 à 08:22 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Nous avons prévu lors de notre mandat d'investir entre 400 000 et 600 000 € pour la création de pistes cyclables, et l'aménagement sécurisé de carrefours.

C'est un point phare de notre programme.

Nous prévoyons aussi une borne de rechargement pour les vélos électriques au bourg.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

La commission communale "mobilité et travaux" traitera régulièrement de ces aspects. Il est prévu de permettre aux citoyens non élus qui désirent s'engager de participer aux travaux de cette commission.

En outre, un groupe de travail ponctuel sera créé, comprenant des élus et des habitants de Logonna, pour réfléchir à la mise en place de la piste cyclable.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

La piste cyclable prévue du bourg au rond point de Prat an Dour rejoint le projet de véloroute "La Littorale", initié par le Conseil Départemental. Les trajets vers les communes voisines seront ainsi facilités.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Selon votre cartographie, de nombreux points noirs seront levés sur Logonna quand nos projets d'infrastructures seront achevés (voir action n°1)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je ne m'engage pas

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Cette mesure me semble difficile à faire appliquer pour une petite commune

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

Oui pour l'abri vélo à l'école, et nous allons mettre en place en été des parkings vélos sur nos grèves les plus fréquentées.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

idem action n°5 : pas adapté aux petites communes

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

C'est déjà le cas pour plusieurs d'entre nous.

Une rumeur tenace parle de l'achat d'un tandem pour que le maire et la 1ère adjointe puissent aller aux réunions de la Communauté de Communes en vélo...

Action n°10 : je ne m'engage pas

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Nous préférons faire appel au civisme et sensibiliser les conducteurs indécents

Commentaires généraux

Nous avons répondu massivement à l'enquête sur le vélo, et relayé l'information auprès de nos sympathisants.

Une fois élus, nous allons continuer à promouvoir l'emploi des moyens de transports adaptés au monde qui change.